



## PROGRAMME COMPÉTITIVITÉ-INNOVATION

Marche à suivre pour présenter un projet

Volet 1 – Productivité et compétitivité

### MARCHE À SUIVRE

1. Le présent volet s'adresse aux entreprises dont l'activité première est la transformation alimentaire au Québec. Une unité de production dont la propriété est étrangère doit disposer d'un pouvoir de décision.
2. Le projet envisagé doit démontrer un caractère innovant, s'inscrire dans une démarche structurée et faire partie de la stratégie de développement de l'entreprise (prévu au plan stratégique).
3. Un dirigeant de l'entreprise, et porteur du dossier doit remplir le **formulaire d'inscription**.
4. La description sommaire du projet doit démontrer le caractère innovant de celui-ci. Cette description est concise (2 pages) et fait la démonstration des avantages par rapport aux concurrents.
5. Le **formulaire de déclaration du demandeur** doit être complété et signé.
6. Les deux formulaires et les documents annexés doivent être acheminés à l'adresse suivante :  
Direction de l'amélioration de la compétitivité  
Transformation Alimentaire Québec  
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
200, chemin Sainte-Foy, 10<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4X6
7. Transformation Alimentaire Québec (TRANSAQ) émettra dans un premier temps un avis de recevabilité du projet. S'il est positif, le responsable du projet devra transmettre les documents suivants :
  - ✓ Copie des états financiers des deux dernières années;
  - ✓ Dernier plan d'affaires (doit avoir moins de deux ans) démontrant une planification des activités de R-D;
  - ✓ Documents de réclamation de crédits d'impôt et la liste des projets de recherche effectués;
  - ✓ Certificat de francisation ou une attestation d'application de programme de francisation délivrée par l'Office québécois de la langue française (**pour les entreprises de plus de 50 employés**).

L'admissibilité du projet sera déterminée par TRANSAQ sur réception de l'ensemble des documents et renseignements requis et sera confirmée par l'envoi d'une lettre d'offre de la part d'un représentant de TRANSAQ et à la suite de la signature d'un protocole d'entente liant le demandeur et TRANSAQ.